



**COLLECTIVITÉS LOCALES,
ENGAGEZ-VOUS
POUR UN ACCÈS UNIVERSEL
AUX SERVICES ESSENTIELS !**

1% EAU
ÉNERGIES
DÉCHETS



À quels besoins répond-on ?

L'accès universel aux services essentiels, un besoin vital

Dans les pays en développement, l'accès aux services essentiels demeure un défi majeur. Les autorités responsables sont souvent peu dotées en ressources et peinent alors à améliorer les conditions de vie de leurs populations. Ainsi, de nombreuses localités souffrent encore aujourd'hui d'un manque d'accès à l'eau et à l'assainissement, à des énergies fiables et sûres et à des services de collecte et de traitement des déchets pérennes.

Ces carences ont des conséquences dramatiques sur les plans sanitaires, environnementaux, sociaux et économiques, et mettent en péril la vie de millions de personnes à travers le monde.

+40 projets

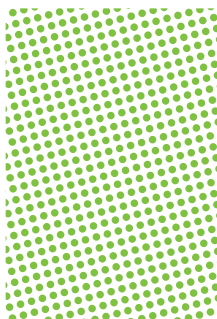
sont réalisés chaque année, en bénéficiant du soutien du 1% Énergies.

Un besoin d'appui des autorités locales

Premières responsables de l'organisation des services essentiels, les autorités locales peuvent avoir besoin d'appui pour les développer et les gérer durablement. Les projets de coopération de territoires à territoires permettent une compréhension mutuelle des enjeux locaux et la mise en œuvre d'actions adaptées aux contextes.

En 2018, l'application du 1% Eau-Assainissement a permis de mobiliser

25M€





Pourquoi s'engager ?

Partager un savoir-faire

Les collectivités locales françaises disposent de compétences clés pour la gestion des services publics locaux. S'engager dans une démarche de coopération permet de partager ce savoir-faire tout en renforçant les capacités des partenaires.

Promouvoir des valeurs de solidarité et de citoyenneté

En soutenant des actions de coopération, les collectivités territoriales contribuent à la diffusion de valeurs citoyennes, renforcent les liens avec les communautés migrantes et les diasporas, informent les citoyens sur la gestion des services et sensibilisent aux enjeux du développement durable.

EN AGISSANT POUR L'ACCÈS AUX SERVICES ESSENTIELS, LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES CONTRIBUENT CONCRÈTEMENT À L'ATTEINTE DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

OBJECTIFS
DE DÉVELOPPEMENT
DURABLE



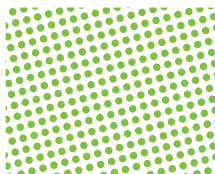
Créer du lien, ici et là-bas

S'engager dans un projet de solidarité internationale est une opportunité pour les collectivités locales de mobiliser différents acteurs locaux et ainsi renforcer les liens à l'échelle du territoire. Citoyens, associations, entreprises, centres de formation, collectivités, etc. peuvent ainsi coopérer pour construire un projet commun et solidaire, et mutualiser des moyens.

Depuis l'adoption de la loi
en 2014

+50 projets

ont été réalisés dans le cadre du 1% Déchets grâce à la mobilisation des collectivités territoriales.





Que sont les 1% ?

Une logique commune d'intervention

En 2005, la loi Oudin-Santini est adoptée, autorisant les collectivités, syndicats et agences de l'eau à consacrer jusqu'à 1% des ressources affectées à leurs budgets « eau et assainissement » en faveur de projets de solidarité. En 2006, puis en 2014, le dispositif de financement est élargi aux secteurs de l'énergie et de la gestion des déchets. Le principe de financement reste identique et permet de s'ouvrir à des domaines complémentaires.

Quelles sont les collectivités concernées ?

Ce dispositif s'adresse aux communes, établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et syndicats mixtes chargés de :

- Services d'eau et assainissement ;
- Service public de distribution d'électricité et de gaz ;
- Service public de gestion des déchets (compétence collecte et/ou traitement ou percevant la taxe ou la redevance d'enlèvement des ordures ménagères).

Comment s'impliquer ?

Mobiliser les 1% est une démarche volontaire de la part des collectivités territoriales, qui, pour être appliquée, ne nécessite qu'une décision de l'assemblée délibérante.

QUEL QUE SOIT LE MODE D'ENGAGEMENT RETENU, IL EST POSSIBLE DE SE FAIRE ACCOMPAGNER.

Différentes modalités sont possibles pour s'engager :

- Développer des partenariats de coopération décentralisée ;
- Mettre en place des fonds de soutien aux initiatives de solidarité internationale ;
- Apporter une participation ponctuelle financière et/ou technique à une action portée par un acteur tiers.

Témoignages



Évelyne Azihari, vice-présidente au développement durable, communauté d'agglomération de Grand Châtellerault.

Grand Châtellerault a opté pour le 1% Eau et Assainissement depuis 2011 et le 1% Déchets depuis 2016. Ces engagements ont bénéficié à la coopération avec la ville de Kaya (Burkina-Faso), qui a proposé à l'agglomération des projets concrets destinés à l'amélioration de services de base aux populations.

Cette action internationale, initiée avec le concours des réseaux spécialisés (CUF, pS-Eau et AMORCE), contribue aux engagements du territoire en faveur d'un développement durable et solidaire et favorise l'implication d'acteurs locaux.

L'instrument de financement « 1% » a produit un effet de levier considérable sur la mise en œuvre de la coopération décentralisée, suscitant la mobilisation de nouveaux partenaires techniques et financiers. Grâce à cela, l'autorité communale de Kaya améliore l'accès à l'eau potable et l'assainissement sur son territoire, met en place une politique et des équipements de gestion des déchets solides et renforce ses capacités de maîtrise d'ouvrage. »



Yves Pernot, conseiller communautaire délégué à l'assainissement, Valence Romans Agglo.

L'accès à l'eau et à l'assainissement et plus généralement à un cadre de vie sain et salubre est un droit fondamental pour tous.

Valence Romans Agglo est engagée depuis 2013 dans un programme de coopération avec la commune de Waoundé (Sénégal), pour la définition et la mise en œuvre d'un schéma directeur d'assainissement communal. En s'appuyant sur les co-financements obtenus dans le cadre du dispositif 1% Eau-Assainissement, plusieurs dizaines de familles, écoliers et collégiens ont pu accéder à des équipements leur permettant de gérer les eaux usées de manière salubre et durable.

Parallèlement, les élus de Waoundé se sont également mobilisés pour initier un service de collecte des ordures ménagères et la construction d'un centre de regroupement des déchets.

Valence Romans Agglo va poursuivre son partenariat avec Waoundé. Nous réfléchissons à la mise en place du 1% Déchets pour accompagner le financement de ce volet du programme. »



Pour en savoir plus

Des organisations pour vous accompagner

Des structures d'appui sont disponibles pour vous accompagner dans la conception et la mise en œuvre de votre projet de coopération.

Pour un projet « Eau et Assainissement »

programme Solidarité Eau (pS-Eau)

www.pseau.org | pseau@pseau.org

Pour un projet « Énergies »

Réseau Cicle

www.reseau-cicle.org | contact@reseau-cicle.org

Pour un projet « Gestion des déchets »

Association AMORCE

www.amorce.asso.fr | amorce@amorce.asso.fr

En région

Les **réseaux régionaux multi-acteurs (RRMA)** sont également disponibles en régions pour vous apporter un appui.

coordination@rrma.fr

Des outils pour agir

Eau et assainissement

Guide pratique « L'action extérieure des collectivités territoriales pour l'eau et l'assainissement », **pS-Eau**

Énergies

Plaquette « Loi Oudin-Santini, amendée Pintat : le 1% Énergies », **Électriciens sans frontières**

Gestion des déchets

Plaquette « Collectivités locales, agissez pour améliorer la gestion des déchets dans le monde ! », **AMORCE**



avec le soutien de

